

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nathalie Rondeau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/16e69d43e24a871c0dba2b87>

Date d'obtention : 2021-01-12 19:39:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode permet de travailler en équipe de concert avec divers intervenants. Cette méthode permet de bonifier et éviter les interventions qui peuvent nuire . Cela permet de réduire les délais d'interventions et de structurer le tout.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela me permettra de me sentir outiller car les lignes directrices sont claires. C'est une situation qui se produit à toutes les années et de savoir que tout est maintenant concerté, nous pourrons mieux intervenir et de manière plus efficace et avec des données probantes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De me fier au protocole. De poser uniquement les questions qui me permette de statuer de la situation sans investiguer. De faire ma part. Mon rôle est clairement défini.